

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER, EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2009 modifiant l'arrêté du 10 avril 2007 fixant la liste des ports mentionnée à l'article R. 321-15 du code des ports maritimes

NOR : DEVT0918063A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu le code des ports maritimes, notamment son article R. 321-15 ;

Vu l'arrêté du 10 avril 2007 fixant la liste des ports mentionnée à l'article R. 321-15 du code des ports maritimes,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Est retiré de la liste des ports fixée par l'arrêté du 10 avril 2007 susvisé le port de Tréguier.

**Art. 2.** – Le directeur des services de transports est chargé l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur général des infrastructures,  
des transports et de la mer,*  
D. BURSAUX